

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 12.10.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 13.04.01 Bulletin 01/15.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : *HOLDING SWEETCO Société ano-
nyme — FR.*

72 Inventeur(s) : ROOM THIERRY et DEFOUR
EVELYNE.

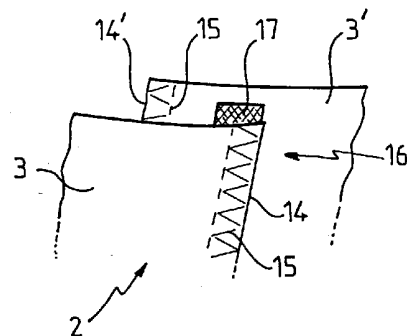
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : BUREAU DUTHOIT LEGROS ET
ASSOCIES.

54 HOUSSE, NOTAMMENT POUR SIEGES DE VEHICULES AUTOMOBILES.

57 L'invention concerne une housse constituée au moins
d'une enveloppe (1) et munie de moyens (2) d'adaptation
des dimensions de ladite enveloppe (1) aux dimensions de
l'objet destiné à être recouvert.

Selon l'invention, lesdits moyens d'adaptation (2) sont
constitués par au moins deux parties (3, 3') de ladite enve-
loppe (1) se chevauchant à la manière d'un montage porte-
feuille.



L'invention concerne une housse, notamment housse de sièges de deuxième monte pour véhicules automobiles.

Toutefois, bien que plus particulièrement prévue pour de telles application, elle pourra être employée dans tous les secteurs de l'activité économique dans lesquels on est amené à utiliser des housses

Actuellement, dans le domaine des sièges de véhicules automobiles, il est connu de rééquiper ceux-ci de housses dite « de deuxième monte », c'est-à-dire destinée à recouvrir les housses d'origine. Elles permettent d'éviter leur usure et/ou d'adapter l'aspect esthétique des sièges au goût des utilisateurs du véhicule.

Afin qu'une même housse puisse être utilisée d'un véhicule à l'autre pour différents types de sièges, il a déjà été proposé des solutions permettant d'adapter leurs dimensions aux dimensions du siège à recouvrir.

On connaît ainsi des housses constituées au niveau de leurs côtés latéraux de tissu extensible. Elles peuvent encore être munies de fronces.

Toutefois, ces solutions ne sont pas entièrement satisfaisantes, notamment en ce qui concerne la tension des housses sur les sièges. En effet, elles restent incomplètes ce qui génère des plis d'aspect peu esthétiques et ne permet pas un maintien optimum.

En outre, de telles housses ne sont pas compatibles avec la présence dans les sièges à recouvrir d'un coussin gonflable destiné à se déployer dans l'habitacle du véhicule car elles empêcheraient son expansion.

Le but de la présente invention est de proposer une housse qui pallie les inconvénients précités et dont la tension sur l'objet destiné à être recouvert par ladite housse soit facilitée.

Un autre but de la présente invention est de proposer une housse qui permette l'expansion, à travers ladite housse, d'un objet, notamment coussin gonflable.

D'autres buts et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui

n'a pas pour but de la limiter.

L'invention concerne une housse, constituée au moins d'une enveloppe et munie de moyens d'adaptation des dimensions de ladite enveloppe aux dimensions de l'objet destiné à être recouvert, caractérisée
5 par le fait que lesdits moyens d'adaptation sont constitués par au moins deux parties de ladite enveloppe se chevauchant, à la manière d'un montage portefeuille.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante, accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante
10 et parmi lesquels :

- la figure 1 décrit, en perspective, un exemple de réalisation de la housse conforme à l'invention,

- la figure 2 illustre, en perspective, un sous-ensemble de la housse illustrée à la figure 1,

- 15 - la figure 3 détaille une partie, repérée III, de la housse représentée à la figure 1,

- les figures 4 et 4' détaillent, selon deux modes de réalisation différents, une partie repérée IV à la figure 1 précédente.

Comme illustrée aux figures 1 et 2, la housse conforme à
20 l'invention est constituée d'au moins une enveloppe 1. En outre, elle est munie de moyens 2 d'adaptation des dimensions de ladite enveloppe 1 aux dimensions de l'objet destiné à être recouvert.

Comme détaillé à la figure 3, selon l'invention, lesdits moyens 2 d'adaptation sont constitués par au moins deux parties 3, 3' de ladite
25 enveloppe 1 se chevauchant, à la manière d'un montage portefeuille.

On obtient ainsi une housse de taille adaptable et qui peut facilement être mise en tension.

Lesdites deux parties 3, 3' qui se chevauchent sont constituées, par exemple, de deux pièces de tissu distinctes définissant,
30 notamment, un côté de l'enveloppe 1 de la housse.

En se reportant de nouveau aux figures précédentes, on

constate que la housse est constituée, par exemple, d'au moins deux demi-housses. L'une 4, dite de dossier, est destinée à recouvrir le dossier d'un siège et l'autre 4', dite d'assise, est destinée à recouvrir son assise, chacune desdites demi-housses 4, 4' étant formée, notamment, d'une dite enveloppe 1.

5 L'enveloppe 1 définissant la demi-housse de dossier 4 est définie, par exemple, par un bord supérieur 5, reliant la face avant 6 de ladite demi-housse 4, c'est-à-dire, celle sur laquelle est destinée à s'appuyer le dos de l'utilisateur, et sa face arrière, c'est-à-dire celle recouvrant le dos du dossier du siège, ainsi que par des côtés latéraux 8, reliant ladite face avant 6
10 et ladite face arrière 7 pour définir une ouverture 9 d'introduction de ladite demi-housse de dossier 4.

Lesdits moyens d'adaptation 2 sont prévus, notamment, au niveau de ladite demi-housse de dossier 4. Plus précisément, lesdites deux parties qui se chevauchent 3, 3' pourront être situées sur le ou les côtés 8 de
15 la housse destinée à recouvrir le ou les côtés latéraux du dossier du siège, sur une partie au moins de leur hauteur. Lesdites deux parties se prolongent alors l'une vers l'autre selon une direction transversale à ladite hauteur.

Ladite housse comprend en outre, éventuellement, des moyens 10 de liaison desdites deux parties 3, 3' qui se chevauchent, lesdits
20 moyens 10 de liaison étant prévus au niveau des bords transversaux 11 desdites deux parties. Il pourra s'agir, par exemple, de coutures 12.

Lesdits moyens de liaison 10 pourront également être constitués, au niveau du bord transversal 11 desdites deux parties 3, 3' destinées à se trouver en regard de l'assise, au moins de moyens élastiqués
25 13 suspendus à ladite enveloppe 1 au voisinage de chacune desdites deux parties qui se chevauchent 3, 3', de manière à favoriser la tension transversale de l'enveloppe 1, notamment par accrochage sur une partie mécanique du siège.

En se reportant de nouveau à la figure 3, on constate que
30 lesdites parties qui se chevauchent 3, 3' sont prévues, par exemple, au niveau des bords 14, 14' de la ou des pièces textiles qui les constituent. Ils

sont alors éventuellement munis d'un surjet 15.

Ladite housse pourra en outre comprendre des moyens 16 de tension longitudinale desdites deux parties 3, 3' qui se chevauchent. Il pourra s'agir, par exemple, d'une bande élastiquée 17, située longitudinalement sur
5 l'une desdites deux parties 3, 3'.

Afin de favoriser simultanément une tension transversale et longitudinale de l'enveloppe 1, l'un desdits moyens élastiqués 13 pourra être prévu sensiblement dans le prolongement de ladite bande élastiquée 17.

Ladite enveloppe 1 est constituée, au moins au niveau
10 desdites deux parties 3, 3' qui se chevauchent, notamment, d'un tissu inextensible. On entend par là un tissu présentant une élasticité similaire au reste de l'enveloppe 1, tout au moins à celle de ladite face arrière 7. Ledit tissu est doublé, éventuellement, sur sa face interne, d'une feuille de mousse facilitant l'adhérence.

15 Cela étant, ladite housse pourra en outre comprendre des moyens d'ouverture 18 de ladite enveloppe 1 destinée à laisser passer un objet, notamment un coussin gonflable, à travers ladite enveloppe.

Lesdits moyens d'ouverture 18 sont situés, en particulier, au niveau de l'enveloppe 1 définissant la demi-housse de dossier 4.

20 Lesdits moyens d'ouverture 18 sont constitués, par exemple, au moins desdits moyens d'adaptation 2 eux-mêmes, situés sur un côté de l'enveloppe destinée à laisser passer ledit objet.

Dans le cas de coussins gonflables, il est à noter qu'en fonction des sièges de véhicules équipés, ceux-ci peuvent être situés à
25 différents niveaux. Pour disposer de housses universelles non seulement en ce qui concerne la taille des sièges à recouvrir mais encore en ce qui concerne le positionnement des coussins gonflables, on pourra prévoir des moyens d'ouverture complémentaires.

Ainsi, en plus de premiers moyens d'ouverture constitués
30 desdits moyens d'adaptation 2, on pourra équiper la housse de seconds moyens d'ouvertures 19, les premiers étant situés, notamment sensiblement

au milieu du ou des côtés latéraux 8, et les seconds prévus le long d'un des bords du ou desdits côtés latéraux 8.

Comme illustrée aux figures 4 et 4', la housse conforme à l'invention comprend pour cela, selon un mode particulier de réalisation, une
5 couture 19 reliant, directement ou non, deux parties 20, 20' de ladite enveloppe 1 pour fermer localement cette dernière, l'une au moins desdites deux parties 3, 3' qui se chevauche et l'une au moins desdites deux parties 20, 20' reliée par ladite couture 19 étant distincte.

Lesdits moyens d'ouverture 18 sont alors prévus aptes, en
10 outre, à laisser céder ladite couture 19 sous l'action d'une contrainte prédéterminée tout en assurant sa résistance pour les contraintes plus faibles, de manière à permettre l'apparition ou non, en fonction des contraintes appliquées, d'une fente 21 entre lesdites deux parties 20, 20'.

Plus précisément, outre lesdits moyens d'adaptation 2, lesdits
15 moyens d'ouverture 18 sont définis, par exemple, au moins par ladite couture 19 elle-même, formée à cette fin en points noués pour ajuster sa résistance.

Par couture en points noués, on entend, de façon connue de l'homme de l'art, une couture constituée d'un fil épais et d'un fil fin, successivement noués l'un à l'autre.

20 La résistance de la couture est adaptée, notamment par le nombre de points au centimètre utilisé. Plus le nombre de points est grand, plus la résistance de la couture est élevée.

A titre d'exemple, pour permettre l'expansion d'un coussin gonflable, on pourra employer deux à trois points par centimètre.

25 Grâce à ladite couture 19, l'ouverture de la fente 21 sera progressive.

Lesdits moyens d'ouverture 18 pourront aussi comprendre, notamment, un élément de renfort 22 distinct, situé parallèlement à ladite couture 19, sur une partie au moins de sa longueur. Ledit élément de renfort
30 22 et lesdites parties 20, 20' de l'enveloppe sont cousus par ladite couture 19.

Ledit élément de renfort 22 est constitué, notamment d'une

ganse 23. Cette dernière est formée, par exemple, d'une matière inextensible, tissée.

Ladite housse pourra encore comprendre, éventuellement, un élément décoratif 24, prévu longitudinalement entre lesdites deux parties 20, 20' et cousu à ces dernières par ladite couture 19.

Ledit élément décoratif 24 est constitué, par exemple, d'un jonc 25. Ce dernier est formé, notamment, d'une bande de matériau synthétique repliée sur elle-même.

Comme illustrée, ladite couture 19 est prévue, éventuellement, au niveau d'un revers 26, situé au voisinage d'un bord 27, 27' de chacune desdites deux parties 20, 20', reliées directement ou non par ladite couture 19. Selon ce mode de réalisation, ladite ganse 23 pourra être placée à l'intérieur d'undit revers 26.

Naturellement, d'autres modes de mise en oeuvre, à la portée de l'homme de l'art, auraient pu être envisagés sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Housse, constituée au moins d'une enveloppe (1) et munie de moyens d'adaptation (2) des dimensions de ladite enveloppe (1) aux dimensions de l'objet destiné à être recouvert, caractérisée par le fait que
5 lesdits moyens d'adaptation (2) sont constitués par au moins deux parties (3, 3') de ladite enveloppe (1) se chevauchant à la manière d'un montage portefeuille.

2. Housse, selon la revendication 1, constituée au moins de deux demi-housses, l'une (4) dite de dossier, destinée à recouvrir le dossier
10 d'un siège et l'autre (4') dite d'assise, destinée à recouvrir son assise, ladite demi-housse de dossier (4) étant munie desdites moyens d'adaptation (2).

3. Housse, selon la revendication 2, dans laquelle lesdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent sont prévues sur le ou les côtés de la demi-housse de dossier (4) destinée à recouvrir le ou les côtés latéraux du
15 dossier du siège, sur une partie au moins de leur hauteur, lesdites deux parties (3, 3') se prolongeant l'une vers l'autre selon une direction transversale à ladite hauteur.

4. Housse, selon la revendication 3, comprenant en outre des moyens de liaison (10) desdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent,
20 prévus au niveau des bords transversaux (11) desdites deux parties.

5. Housse, selon la revendication 4, dans laquelle lesdits moyens de liaison (10) sont constitués, au niveau du bord transversal (11) desdites deux parties (3, 3') destinées à se trouver en regard de l'assise, au
25 moins de moyens élastiqués (13) suspendus à ladite enveloppe (1) au voisinage de chacune desdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent, de manière à favoriser la tension transversale de l'enveloppe.

6. Housse, selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant des moyens de tension longitudinale (16) desdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent.

30 7. Housse, selon la revendication 6, dans laquelle lesdits moyens de tension longitudinale (16) sont constitués d'une bande élastiquée

(17), prévue longitudinalement sur l'une desdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent.

8. Housse, selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle ladite enveloppe (1), au moins au niveau desdites
5 deux parties qui se chevauchent (3, 3') est constituée d'un tissu inextensible.

9. Housse, selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre des moyens d'ouverture (18) de ladite
10 enveloppe (1), destinée à laisser passer un objet à travers ladite enveloppe (1), constituée au moins desdits moyens d'adaptation (2) eux-mêmes, situés sur un côté de la housse destiné à laisser passer ledit objet.

10. Housse, selon la revendication 9, comprenant une couture (19) reliant, directement ou non, deux parties (20, 20') de ladite enveloppe pour fermer localement cette dernière, l'une au moins desdites deux parties (3, 3') qui se chevauchent et l'une au moins desdites deux parties (20, 20')
15 reliées par ladite couture étant distincte, housse dans laquelle lesdits moyens d'ouverture (18) sont en outre prévus aptes à laisser ladite couture (19) céder sous l'action d'une contrainte prédéterminée tout en assurant sa résistance pour les contraintes plus faibles, de manière à permettre l'apparition ou non, en fonction des contraintes appliquées, d'une fente (21) entre lesdites deux
20 parties (20, 20') reliées, directement ou non, par ladite couture (19).

1/2

FIG. 1

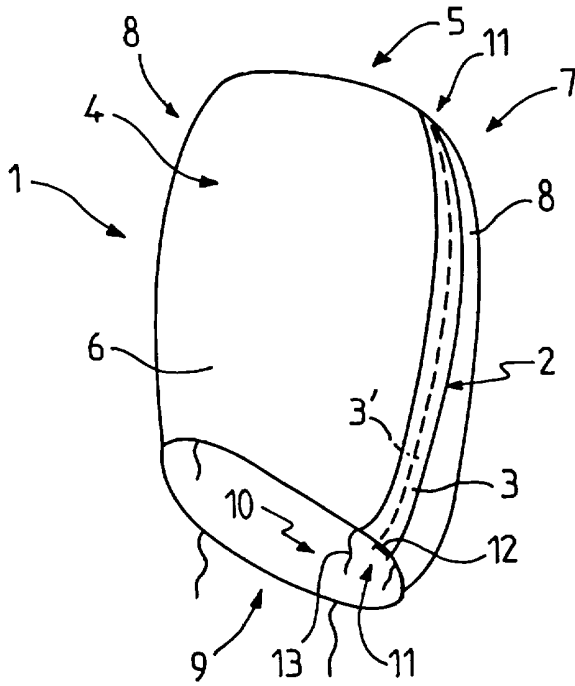
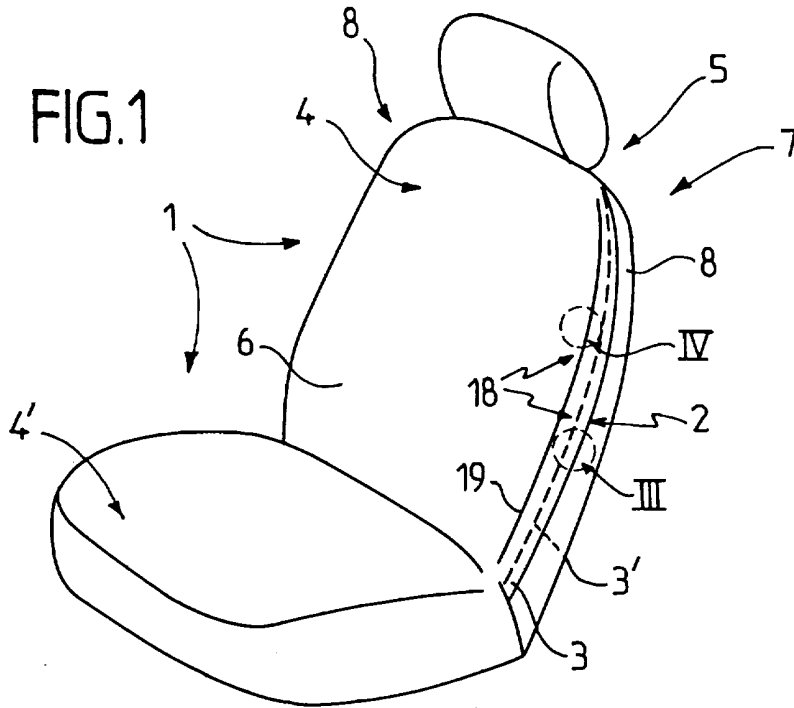


FIG. 2

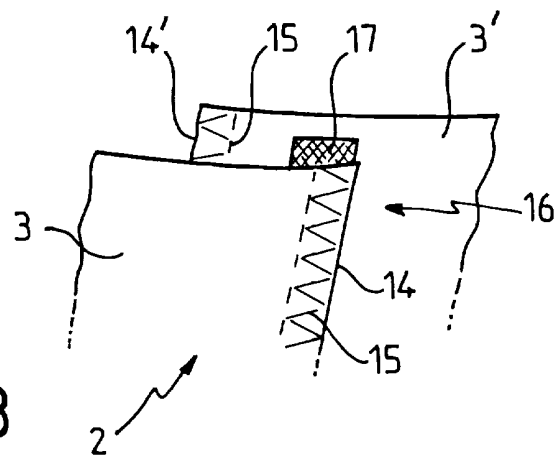


FIG. 3

2/2

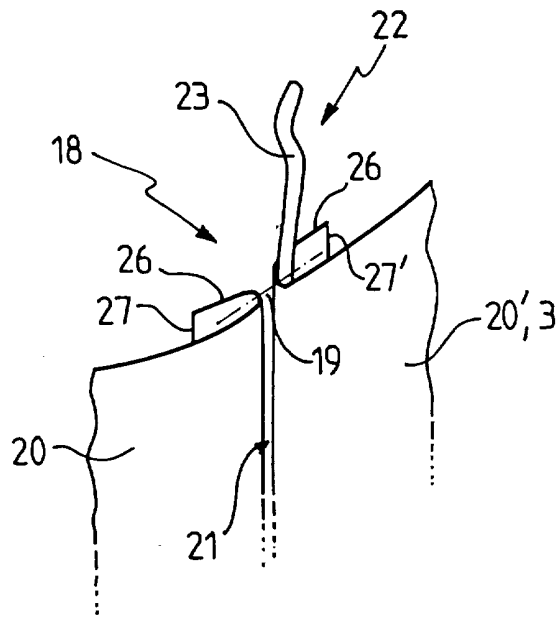


FIG. 4

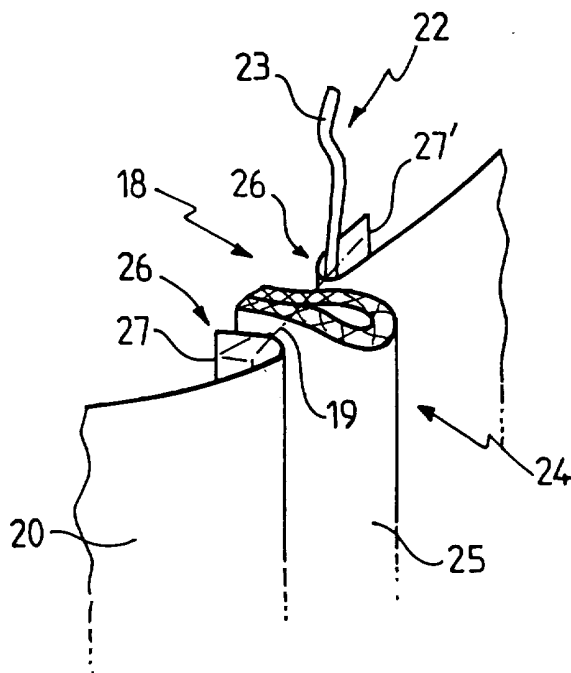


FIG. 4'